

VILLE DU HAVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600922-20250401-DB250417-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Publication : 10/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

DB 25.04.17

RESSOURCES ET
MOYENS

AFFECTATION DU
RESULTAT 2024

Membres en exercice : 14
Membres présents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 17 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle Zola sous la présidence de Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mmes Laurence BESANCENOT, Nathalie NAIL, Katy VITERISI, Anne-Virginie LECOURTOIS, Administratrices, MM. Philippe TOUILIN, Philippe PAUMELLE, Madjid NASSAH, Administrateurs.

Etaient absents et excusés :

MM. Edouard PHILIPPE, Président, Gilbert BELLET, Administrateur, Mmes Oumou NIANG-FOUQUET, Laurence VASSE HERRENSCHMIDT, Stéphanie AUDEBERT, Laurence PREVOST, Administratrices.

Mme PREVOST a donné pouvoir à Mme THIBAUDEAU-RAINOT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes),

VU l'article L123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les instructions budgétaires et comptables M57 et M22,

VU la délibération 07.12.28 du 13 décembre 2007 relative à la fusion des budgets principal et RPA en un seul budget en comptabilité M14,

VU la délibération 16.10.22 du 14 octobre 2016 relative au passage à l'instruction budgétaire et comptable M14 du budget annexe CLIC (25),

VU la délibération 17.10.30 du 6 octobre 2017 relative à la création du budget annexe résidences autonomie en comptabilité M14,

VU la délibération 18.10.23 du 5 octobre 2018 relative au passage à l'instruction budgétaire et comptable M22 des budgets annexes résidences autonomie (01) et CLIC (25),

VU la délibération du 1^{er} avril 2025 relative à l'adoption du Compte Financier Unique 2024 arrêtant les résultats comptables de l'exercice 2024.

VU la délibération du 1^{er} avril 2025 relative à l'adoption du Compte Administratif 2024 arrêtant les résultats comptables de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'autoriser** l'affectation de l'excédent de fonctionnement conformément aux dispositions contenues dans les instructions M57 et M22 de la façon suivante :

BUDGET DU CCAS (00)

La balance générale du budget en M57 fait apparaître la situation suivante :

Titres de recettes émis	10 100 087,68 €
Excédent 2023 reporté	1 456 077,76 €
Total recettes 2024	11 556 165,44 €
Mandats émis	10 067 276,50 €
Total dépenses 2024	10 067 276,50 €
Résultat comptable de l'exercice 2024	1 488 888,94 €

Ce résultat comptable représente la différence entre les émissions de titres de recettes et les mandats de paiement à laquelle s'ajoute l'excédent 2023 reporté.

Résultat comptable de fonctionnement :

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2024 soit 1 488 888,94 € a été repris en totalité par anticipation au BP 2025 :

- pour 1 488 888,94 € à la section de fonctionnement,

Solde d'exécution d'investissement :

Le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement 2024 du budget principal soit 1 153 295,96 € a été repris en totalité par anticipation au BP 2025 à la section d'investissement.

RESIDENCES AUTONOMIE (01)

La balance générale du budget en M22 fait apparaître la situation suivante :

Titres de recettes émis	3 378 777,89 €
Excédent 2023 reporté	105 262,67 €
Total recettes 2024	3 484 040,56 €
Mandats émis	3 207 035,10 €
Total dépenses 2024	3 207 035,10 €
Résultat comptable de l'exercice 2024	277 005,46 €

Ce résultat comptable représente la différence entre les émissions de titres de recettes et les mandats de paiement.

Résultat comptable de fonctionnement :

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2024 soit 277 005,46 € a été repris en totalité par anticipation au BP 2025.

Solde d'exécution d'investissement :

Le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement 2024 du budget annexe 01 soit 221 801,19 € a été repris en totalité par anticipation au BP 2025 à la section d'investissement.

CCAS DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE ROUELLES (05)

La balance générale en M57 fait apparaître la situation suivante :

Titres de recettes émis	5 285,96 €
Excédent 2023 reporté	16 545,49 €
Total recettes 2024	21 831,45 €
Mandats émis	10 879,65 €
Total dépenses 2024	10 879,65 €
Résultat comptable de l'exercice 2024	10 951,80 €

Ce résultat comptable représente la différence entre les émissions de titres de recettes et les mandats de paiement à laquelle s'ajoute l'excédent 2023 reporté.

Résultat comptable de fonctionnement :

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2024 soit 10 951,80 € a été repris en totalité par anticipation au BP 2025 à la section de fonctionnement.

CLIC (25)

La balance générale en M22 fait apparaître la situation suivante :

Titres de recettes émis	397 706,84 €
Excédent 2023 reporté	113 992,39 €
Total recettes 2024	511 699,23 €
Mandats émis	371 450,91 €
Total dépenses 2024	371 450,91 €
Résultat comptable de l'exercice 2024	140 248,32 €

Ce résultat comptable représente la différence entre les émissions de titres de recettes et les mandats de paiement à laquelle s'ajoute l'excédent 2023 reporté.

Résultat comptable de fonctionnement :

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2024 soit 140 248,32 € a été repris en totalité par anticipation au BP 2025 à la section de fonctionnement.

La délibération est adoptée :

- Pour : 8
- Abstention : 1.



Florence THIBAUDEAU-RAINOT
Adjoint au Maire
Vice-Présidente du C.C.A.S.